ORL-DPC / ACCREDITATION

Paris, le 16 mars 2021

Cher confrère,

Vous êtes ORL et CCF engagé dans le processus d'accréditation des médecins exerçant une spécialité à risque.

Nous vous félicitions de cet engagement qui vous ouvre la voie de la recertification, qui améliore la performance de votre établissement dans le cadre de la certification 2020 et qui prouve votre intérêt dans la gestion des risques médicaux dans l'intérêt de vos patients et de l'amélioration de la qualité des soins.

Vous pouvez dès maintenant déclarer deux EIAS par an(événements indésirables associés aux soins) dans le SIAM2 (site informatique sécurisé de la HAS pour l'accréditation des médecins).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous engageons à vous inscrire aux formations DPC Gestion des Risques que nous organisons.

Bien confraternellement

Docteur Michel Hanau
Gestion des risques
Comité Accréditation d'ORL-Dpc

Docteur Jean-Michel Klein
Directeur
Comité Accréditation d'ORL-Dpc